



**Rapport d'information du Conseil d'État au Grand Conseil
concernant
la conclusion des accords de positionnement stratégique
des régions Neuchâtel Littoral, Montagnes neuchâteloises,
Val-de-Ruz et Val-de-Travers**

(Du 4 octobre 2017)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

RÉSUMÉ

Il y a dix ans, le Conseil d'État adoptait le rapport « Un canton, une vision ». L'ambition était de regrouper les forces à l'intérieur pour rayonner vers l'extérieur, à travers la construction d'une agglomération polycentrique, le Réseau urbain neuchâtelois (RUN).

Aujourd'hui, ce concept visionnaire devient progressivement réalité. Car malgré quelques blocages retentissants, le canton de Neuchâtel se transforme. Les nombreuses fusions intervenues dans la foulée des premiers « contrats-régions » ont permis de réduire de moitié le nombre de communes. La police neuchâteloise est née, le canton a réuni ses compagnies de transports publics au sein de TransN, tandis que les services industriels des villes ont été regroupés pour fonder Viteos. Et il y a quelques semaines, le peuple a renvoyé les districts aux livres d'histoire en osant la réforme de ses institutions. En l'espace de dix ans, le canton de Neuchâtel a réinventé son organisation territoriale!

Parallèlement, le douloureux échec du TransRUN est en passe d'être surmonté. Le peuple neuchâtelois est uni derrière la stratégie Mobilité 2030, la H20 devient enfin une route nationale et la ligne directe ferroviaire semble à portée de main : notre canton mieux relié à l'intérieur et inséré dans les réseaux qui dessinent la Suisse de demain. De quoi stimuler notre développement durant les prochaines décennies...

Désormais, l'enjeu consiste à inscrire le canton dans une dynamique de prospérité. Tout le canton, avec chacune de ses régions ! Tel est le sens du futur plan directeur cantonal d'aménagement du territoire, qui table sur l'exploitation des potentiels de chaque région, sous l'angle démographique et économique. Et tel est aussi le sens du présent rapport d'information, qui accompagne une nouvelle génération d'accords négociés durant l'année écoulée entre l'État, l'association RUN, les régions et les communes.

Ces accords de portée stratégique sont fondés sur la volonté de valoriser les meilleurs atouts du canton pour renforcer sa visibilité. Construire et s'approprier un discours commun, dans une optique de marketing territorial. Affirmer un positionnement clair de chacune des régions, dans une logique de complémentarité. Aligner les objectifs prioritaires de développement, dans une perspective partenariale. Et permettre ainsi à toutes les régions de contribuer par leur dynamique propre au renforcement de l'attractivité cantonale.

1. INTRODUCTION

Contexte et historique du projet

En 2007, le rapport "Un canton, une vision" (07.049) présentait la vision consolidée d'une nouvelle stratégie de développement territorial esquissée quelques années plus tôt dans la conception directrice cantonale d'aménagement du territoire, votée par le Grand Conseil en 2004 et qui est toujours en vigueur. Cette stratégie intitulée « réseau urbain neuchâtelois (RUN) » reposait sur deux idées-forces :

- Mettre en réseau les communes urbaines du canton pour fonder une agglomération multipolaire de 120'000 habitants, appelée à jouer un rôle moteur dans le développement cantonal. ;
- Nouer une alliance forte entre les villes et les régions du canton, afin de valoriser les complémentarités et d'associer l'ensemble du territoire à une dynamique de développement cantonal.

Afin de concrétiser cette vision ambitieuse dans une logique partenariale, huit contrats de région et d'agglomération¹ avaient été négociés entre l'État et les communes regroupées en régions. Ces contrats définissaient notamment des objectifs et des mesures concrètes pour le développement de chaque région. Il s'agissait pour les parties signataires de coordonner leurs actions, dans le but d'orienter le développement de chacune des régions, afin de renforcer le positionnement extérieur et de faire rayonner le canton de Neuchâtel au-delà de ses frontières cantonales, dans un contexte concurrentiel.

Toujours en 2007, sous l'impulsion de l'État, le Canton et les huit régions concernées par un contrat se sont regroupées pour fonder l'Association RUN. Cette association, dédiée à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie RUN, avait une double vocation :

- D'une part, elle fondait une plateforme de concertation politique horizontale (entre les communes réunies en associations régionales) et verticale (entre les communes et l'État), par son Comité directeur, réunissant les délégués de toutes les régions ;
- D'autre part, elle créait un centre de compétences multidisciplinaire au service des régions, disposant d'expertises techniques et en matière d'accompagnement des collectivités publiques dans des processus politiques et techniques complexes.

Sur ces bases solides, des réformes importantes ont été menées dans de nombreux domaines d'activités des collectivités (transports publics, services industriels, police, centrales d'alarme, caisses de pension, etc.). D'innombrables projets issus des contrats-région ont été menés à bien, en s'appuyant notamment sur la nouvelle politique régionale de la Confédération. Parallèlement, trois générations de projets d'agglomération ont permis de coordonner la mobilité urbaine et de réaliser des projets concrets avec le soutien financier de la Confédération. Et pour couronner le tout, des fusions de communes majeures ont abouti, redessinant fondamentalement la carte du territoire cantonal.

Cependant, le retrait de l'État de l'association RUN en 2011, puis l'échec en votation populaire du projet TransRUN en 2012, ont clairement enrayé la dynamique à l'œuvre.

¹ Région La Béroche, Région Centre-Jura, Communauté urbaine Le Locle-La Chaux-de-Fonds (devenue l'Agglomération urbaine du Doubs), Communauté urbaine du Littoral (COMUL), Région Entre-deux-Lacs, Réseau des trois villes, Région Val-de-Ruz (dissoute suite à la fusion de 15 de ses 16 communes, la Commune de Val-de-Ruz fait aujourd'hui parti du RUN) et Région Val-de-Travers.

Un nouvel élan

Le gouvernement entré en fonction en 2013 a eu pour priorité de donner un nouvel élan à la stratégie, en inscrivant le slogan *un canton, un espace* au cœur de son plan de législature 2014-2017. Avec deux succès majeurs à la clé :

- Le plébiscite de la stratégie Mobilité 2030, soutenue massivement par la population lors du scrutin de 2015 et qui permet de mieux relier le territoire à l'intérieur, tout en le connectant à l'extérieur de manière performante ;
- La réforme des institutions, validée dans les urnes il y a quelques semaines, qui inscrit l'espace unique au niveau constitutionnel, supprime les districts et institue quatre régions : le Littoral, les Montagnes, le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers.

Parallèlement à ces grands projets structurants, le Conseil d'État a inscrit dans son programme de législature 2014-2017 sa volonté de renouveler la politique régionale cantonale. En effet, s'il est convaincu que le canton doit se développer comme un seul espace, ce dernier n'a rien d'uniforme. Au contraire, le gouvernement entend s'appuyer sur les spécificités des régions pour les fédérer dans une logique de complémentarité.

C'est dans cette perspective que le Conseil d'État a décidé d'engager un processus s'inscrivant dans la continuité des contrats de région et d'agglomération. Il a donc initié en 2016 des discussions et a chargé le Département de l'économie et de l'action sociale de réunir les départements et services les plus directement concernés pour concrétiser cette volonté. Et il a noué les contacts nécessaires avec les partenaires essentiels de cette vision, que sont les communes et les régions réunies au sein du RUN.

Vers une nouvelle génération d'accords

Avant de relancer un processus de négociation avec les régions, le Conseil d'État a souhaité tirer les enseignements utiles de la première génération de contrats de région. Pour ce faire, il s'est appuyé sur le bilan tiré en 2012 par le comité directeur du RUN et le Conseil d'État. Or, ce bilan était largement positif quant à l'importance de coordonner les objectifs de développement des différentes régions entre elles, de même qu'entre les communes et l'État. Par contre, il laissait apparaître que les contrats étaient trop lourds et détaillés, donc trop statiques en regard des changements successifs d'autorités qui compliquaient leur appropriation et leur mise en œuvre.

Dès lors, le Conseil d'État et le comité directeur du RUN ont opté pour une nouvelle génération d'accords beaucoup plus légers, prioritairement destinés à définir le positionnement stratégique de chacune des régions, ainsi que des objectifs prioritaires de développement. Par ailleurs, outre la forme et le niveau de détail des documents, deux évolutions fondamentales marquent la nouvelle génération d'accords :

- L'ambition ne se limite plus à définir des actions à réaliser conjointement, mais consiste à créer une grille de lecture partagée destinée à orienter aussi les actions réalisées par chacun des signataires dans son propre champ d'action. ;
- Le découpage territorial des accords rejoint celui des quatre régions désormais inscrites dans le paysage institutionnel par la réforme des institutions.

En plus de contribuer au positionnement du canton, la démarche s'inscrit en cohérence avec le Projet de territoire suisse, reposant sur le principe : « La Confédération, les cantons, les villes et les communes créent, par le maintien d'un réseau polycentrique de villes et de communes, des conditions territoriales favorables à une économie compétitive et diversifiée. Ils renforcent les atouts spécifiques des différentes régions ».

2. PROCESSUS D'ÉLABORATION DES ACCORDS DE POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

Un comité de pilotage (COFIL) « Développement des régions » a été mis sur pied et s'est réuni à intervalles réguliers depuis janvier 2016 pour suivre le processus d'élaboration des accords. Présidé par le chef du DEAS, ce COFIL était en outre composé par les chefs du Département des finances et de la santé (DFS) et Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE), des représentants de leurs secrétariats généraux respectifs, des directions du service de l'économie (NECO), du service de l'aménagement du territoire (SCAT) et du service des communes (SCOM) ainsi que du directeur du Réseau urbain neuchâtelois, en charge de l'ingénierie et de l'accompagnement du processus politique.

Forum RUN et « Café des rencontres »

Le coup d'envoi officiel de la démarche d'élaboration des accords a eu lieu à l'occasion du Forum RUN du 28 septembre 2016. Cet événement a réuni le Conseil d'État *in corpore*. Tous les exécutifs communaux du canton ainsi que les membres du COFIL y ont été invités.

Lors de ce Forum, un atelier participatif nommé « Café des Rencontres » a été organisé pour initier les premières réflexions sur les positionnements régionaux et objectifs de développement et ainsi alimenter les échanges ultérieurs en vue de l'élaboration des accords. Ce "Café des Rencontres" a accueilli environ 120 participant-e-s qui ont échangé entre eux, selon des questions déterminées à l'avance et autour de 13 tables.

L'atelier était organisé de façon à ce que des discussions aient lieu à propos de l'une des quatre régions ou sur des thématiques stratégiques précises. Aux tables traitant des régions, l'objectif était de discuter de leurs principaux atouts et des actions à mener pour les valoriser. Les thématiques ont, elles, été définies par le Conseil d'État et considérées comme cruciales pour le développement du canton de Neuchâtel. L'objectif des discussions à ces tables thématiques était d'émettre des propositions concrètes sur la contribution des régions pour répondre aux problématiques. Les cinq thématiques abordées étaient les suivantes :

1. Attractivité résidentielle et qualité de vie ;
2. Dynamique touristique et culturelle ;
3. Cohésion intergénérationnelle et sociale ;
4. Economie de proximité et circulation des richesses ;
5. Rôles, complémentarités et relations entre l'agglomération et les régions.

Les 13 heures de discussions au total ont ensuite fait l'objet d'une synthèse produite par le RUN et envoyée à l'ensemble des participant-e-s. Ce document a donné une base de travail pour la poursuite du processus relatif aux accords de positionnement stratégique.

En complément de ce « Café des rencontres », le Forum a été enrichi par des brèves interventions de trois personnalités² qui ont fait part de leur regard sur le canton.

² Il s'agissait de :

- Mme Ellen Hertz, professeure ordinaire en ethnologie, Université de Neuchâtel,
- M. Mikaël Zennaro, co-directeur de VNV SA, co-organisateur du Rock Altitude Festival,
- Mme Anne Bisang, directrice artistique du Théâtre populaire romand (TPR).

Rencontres entre le Conseil d'État et les régions

Dans le sillage du Forum RUN, qui a marqué le début officiel de la démarche d'élaboration des accords de positionnement stratégique, le Conseil d'État a mené trois cycles de discussions durant l'automne et l'hiver 2016-2017, avec chacune des quatre régions, représentées par des délégations. Chaque cycle de rencontres a été précédé d'une réunion entre le Conseil d'État et le Comité directeur du RUN, le rôle de ce dernier étant d'assurer une cohérence globale entre les différents éléments définis dans les accords ainsi que de poser le cadre des discussions avec les régions. Les séances de premier cycle avaient pour objectif d'avoir un échange ouvert sur les positionnements régionaux, notamment sur la base de la synthèse du café des rencontres. Selon ces discussions et avec les éléments ressortis à ce stade, des premiers jets d'accords ont été élaborés et discutés dans les cycles 2 et 3. Les séances ont également permis aux autorités d'échanger sur le processus général et les aspects de forme de l'accord. Il est apparu, au cours du processus, la pertinence d'accompagner les accords de chaque région d'un tableau de synthèse commun résumant les positionnements-clés ainsi que la contribution de chaque région dans les thématiques cantonales stratégiques.

Les accords des Montagnes neuchâteloises et de Neuchâtel-Littoral ont également fait l'objet d'une séance d'information aux autorités exécutives de l'ensemble des communes concernées. À noter que deux communes du Littoral ont fait savoir que, bien qu'ayant participé au processus de négociation à travers les représentants de leur région respective, elles ne souhaitaient pas signer l'accord de positionnement de leur région. Il s'agit des communes de Saint-Blaise et du Landeron. Par ailleurs, les communes de Valangin et de Rochefort n'ont pas participé au processus. Ainsi, 32 sont parties prenantes aux accords. Les parties signataires ont confirmé que la porte restait naturellement ouverte aux communes qui souhaiteraient rejoindre la démarche.

Consultation sur les documents élaborés

Au terme des discussions menées, une consultation sur les quatre accords finalisés et le tableau de synthèse qui les accompagne a été organisée. Elle s'est déroulée entre les 2 et 23 juin 2017 et a été adressée aux conseils communaux des communes concernées, aux associations régionales, au Conseil d'État ainsi qu'au Comité directeur RUN. Chaque partie a été invitée à prendre position sur l'accord qui la concernait. La possibilité était également offerte de formuler des remarques sur le tableau de synthèse. Enfin, les entités consultées avaient à disposition les accords des autres régions pour information.

Les services de l'État ont également été sollicités pour donner leur avis. Outre les services faisant partie du COPIL « Développement des régions »³, l'ensemble des services étatiques potentiellement concernés⁴ ont été consultés via les secrétariats généraux de leurs départements. Ils avaient déjà été intégrés dans la réflexion une première fois en février 2017, lors de la phase d'élaboration des accords.

Signature des accords

Les accords de positionnement stratégique des régions Montagnes neuchâteloises, Neuchâtel Littoral et Val-de-Travers ont été signés le 23 août 2017 et celui du Val-de-Ruz, le 30 août 2017 entre les communes et régions concernées, l'Association RUN et l'État de Neuchâtel. Ces signatures officielles ont fait l'objet d'une conférence de presse tenue conjointement par les parties prenantes le 12 septembre 2017 à Neuchâtel.

³ Pour rappel : NECO, SCAT, SCOM, SEAS, SDFS, SDTE.

⁴ Notamment : service de la culture (SCNE) et service des formations post-obligatoires et de l'orientation (SFPO).

3. OBJECTIFS ET CONTENUS DES ACCORDS

Objectifs des accords

Les accords de positionnement stratégiques poursuivent deux **objectifs** principaux :

- **Définir le positionnement stratégique de chacune des quatre régions** : Partant du constat que Neuchâtel est un canton périphérique, de taille modeste, les accords visent à valoriser et à unir les forces et les atouts des régions à l'intérieur de son territoire pour le faire rayonner sur un plan national ;
- **Établir des objectifs prioritaires de développement pour chacune des régions** : Il s'agit, par-là, d'orienter de manière concertée les politiques publiques ainsi que les actions de privés, dans une direction commune aux régions et au canton.

Globalement, les accords ont pour objectif de définir des positionnements complémentaires en valorisant les atouts spécifiques de chaque région. On retrouve une illustration de cette notion de complémentarité dans le tableau de synthèse commun aux quatre accords.

Contrairement aux contrats de 1^{ère} génération, les accords portent avant tout sur une vision partagée du développement régional et sur la définition d'objectifs prioritaires régionaux, sans détailler des mesures. Il s'agit donc d'aboutir à un accord politique constituant une grille de lecture commune pour orienter et prioriser l'action des collectivités de manière cohérente.

Plus largement, le processus a pour but de permettre l'appropriation des accords et de leurs contenus par l'ensemble des acteurs concernés et ainsi de favoriser une visibilité renforçant l'attractivité du canton de Neuchâtel. Il s'agit donc de développer des conditions-cadre territoriales et une identité perçue comme attractives, crédibles et uniques.

Les accords sont avant tout un cadre et une entente politique; ils sont le signe de la volonté conjointe de l'État, des régions, des communes, pouvant s'élargir aux acteurs du développement régional et à la population, de travailler ensemble, dans une optique positive, pour l'avenir du canton de Neuchâtel. Ainsi, il est prévu que les accords permettent de mettre en place un dialogue régulier entre l'État et les régions pour travailler de manière concertée sur la prospérité du canton.

Contenu des accords

Concrètement, les accords sont composés de **six parties** qui se présentent de la manière suivante :

Préambule

En guise d'introduction, le préambule explique la démarche et son ancrage dans la stratégie RUN issue de la conception directrice cantonale de 2004.

Le rôle moteur des espaces urbains, la constitution d'une agglomération unique réunissant les deux pôles urbains constitués par l'Agglomération urbaine du Doubs (AUD) et la Communauté urbaine du Littoral (COMUL), ainsi que la nécessité de construire une alliance des villes et des régions sont réaffirmés.

Contenu de l'accord

Cette partie définit tout d'abord les positionnements stratégiques des régions, établis sur les éléments suivants :

- Le positionnement principal (ou USP *unique selling proposition*). Ces éléments confèrent à la région son identité et sont ce qu'elle a d'unique ;
- Les marques ou vecteurs de rayonnement de la région qui viennent appuyer le positionnement et font rayonner la région ;
- Un slogan ;
- Le rôle des régions dans les thématiques cantonales stratégiques définies par le Conseil d'État ;
- La définition d'un message commun concernant le positionnement et les atouts de chacune des régions avec un texte qui la présente : "La région racontée".

Cette partie comprend, ensuite, une liste d'objectifs de développement que les autorités communales et cantonales s'engagent à concrétiser au travers d'actions.

Mise en œuvre

Cette troisième partie précise les engagements des parties, la structure de projet, le financement et le respect des compétences. Comme mentionné précédemment, l'engagement des parties prenantes aux accords se veut avant tout politique. Les compétences des différentes parties sont respectées et les accords ne comprennent pas d'engagement financier.

L'État, les régions et les communes s'engagent à prendre en compte les éléments définis dans les accords dans leurs politiques publiques. Les régions membres du RUN sont, en sus, chargées de coordonner le suivi de la mise en œuvre des accords. Pour ce faire, elles élaboreront notamment des programmes d'actions pour mettre en œuvre le positionnement et les objectifs définis. Pour sa part, l'État s'engage à émettre des propositions sur sa propre contribution dans les actions définies qui le concernent. Enfin, toutes les parties s'engagent à participer activement au processus d'évaluation prévu.

États intermédiaires et bilan

Cette partie définit le processus de suivi des objectifs et l'avancée des mesures et actions développées par les parties prenantes.

Dispositions finales

Les dispositions finales définissent notamment l'entrée en vigueur et la durée de l'accord.

Annexes

Les annexes communes aux quatre accords sont le tableau de synthèse et une note explicative sur le processus. Le tableau de synthèse résume la contribution de chaque région dans les thématiques stratégiques cantonales, dressant ainsi cartographie des rôles de chaque région. L'accord Neuchâtel Littoral comprend, en plus, le contrat d'agglomération de la COMUL dans ses annexes, celui-ci représentant encore un outil stratégique liant entre les dix communes qui composent cette association régionale.

Principaux résultats

Les positionnements stratégiques et objectifs de développement de chacune des quatre régions sont développés dans les accords annexés et ne sont donc pas repris ici.

Une grande valeur ajoutée du processus réside dans le tableau de synthèse, qui est également annexé. Outre le positionnement spécifique (USP) des quatre régions, celui-ci précise le rôle et la participation de chacune d'entre elles aux thématiques cantonales. En effet, dans le sillage des thèmes transversaux discutés lors du Forum RUN, celles-ci ont été complétées au fil des travaux et sont finalement définies comme suit :

- Dynamisme culturel et touristique : sur quels atouts chaque région entend prioritairement se positionner pour contribuer au rayonnement du canton au-delà de ses propres frontières dans ces deux domaines ;
- Circulation des richesses : quelles actions la région peut mener pour favoriser une meilleure circulation des richesses, notamment dans le secteur du commerce local et la valorisation des produits régionaux, voire de la sous-traitance de proximité ;
- Attractivité résidentielle : quels publics-cibles sont visés par les démarches entreprises pour renforcer l'attractivité résidentielle ;
- Économie productive / industrie : quelle contribution la région est-elle en mesure d'apporter en faveur du développement de l'économie productive et industrielle ;
- Développement des compétences (formation) : quels focus la région privilégie en matière de formation au sens large, notamment au niveau de rôles de portée cantonale ou intercantonale ;
- Relations extérieures : liste des réseaux et autres organismes actifs au-delà des frontières cantonales, dans lesquels la région est représentée en tant que telle ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs communes.

Les *slogans* (certains encore provisoires) et positionnements spécifiques (USP) qui synthétisent les positionnements stratégiques des quatre régions sont les suivants :

Littoral : *Neuchâtel Littoral, qualité de vie au cœur de l'innovation*

- Innovation en écosystème ouvert (recherche - développement - formation) ;
- Qualité de vie, entre lac, vignoble et forêt ;
- Neuchâtel Littoral, une smart région.

Montagnes neuchâteloises : *Espaces de liberté et de création*

- Création ;
- Patrimoines (naturel, architectural, horloger, etc.) ;
- Horlogerie et haute précision.

Val-de-Ruz : *Val-de-Ruz, écorégion*

- Écorégion ;
- Evologia, pôle agro/bio/tech alimentaire ;
- Co-citoyenneté.

Val-de-Travers : *Le Val-de-Travers, qualités naturelles*

- Cadre de vie vert, naturel et préservé ;
- Le tourisme, notamment autour de l'image du Creux du Van ;
- L'absinthe, vecteur d'identité/mythe.

Les accords annexés renseignent précisément sur l'ensemble de ces éléments.

4. PERSPECTIVES

Les accords de positionnement stratégique offrent une grille de lecture commune aux autorités communales, régionales et cantonales pour le développement des régions et le rayonnement du canton de Neuchâtel. Ces documents à portée transversale verront une concrétisation à plusieurs niveaux.

Tout d'abord, dans l'élaboration de documents stratégiques, tels que les plans de législatures communaux, régionaux et cantonaux. Ceux-ci pourront reposer sur une base commune et concertée et ainsi aligner les actions de ces différentes strates dans une même direction.

Dans un contexte de ressources limitées des collectivités publiques, il devient primordial d'unir les forces autour des atouts-phares des régions pour leur permettre de se développer. En outre, les autres acteurs du développement régional ainsi que la population sont invités à s'appropriier les positionnements définis pour contribuer au développement des régions et à leur rayonnement, dans la dynamique initiée par les accords de positionnement stratégique.

Sous l'impulsion et avec le soutien du Réseau urbain neuchâtelois (RUN), les régions vont élaborer des programmes d'actions concrètes allant dans le sens des objectifs définis et devant permettre l'affirmation du positionnement. Ces programmes d'actions seront concertés avec les communes et l'État, qui pourront émettre des propositions sur leurs propres contributions dans une optique partenariale. Ce processus permettra une concertation et une collaboration optimale sur les projets régionaux.

Plus globalement, les effets des accords de positionnement stratégique sont attendus sous plusieurs formes. Ils permettront notamment de renforcer les relations entre l'État et les régions dans une dynamique constructive. Ensuite, le processus doit permettre aux régions et communes qui les composent de prendre leurs responsabilités dans le développement et la prospérité de leurs territoires avec l'appui de l'État. Les thématiques stratégiques cantonales sont renforcées par l'appropriation et la prise de conscience des régions de leurs propres contributions.

Avec les accords de positionnement stratégique, le Conseil d'État espère poursuivre la dynamique positive de développement des régions, dans un esprit constructif et de partenariat, engagée dans la foulée du soutien exprimé par la population aux projets de réformes et de modernisation du fonctionnement de notre canton, notamment le projet de Réforme des institutions et la concrétisation de Neuchâtel Mobilité 2030.

Enfin, la définition de discours communs entre les autorités cantonales, régionales et communales pour valoriser les principaux atouts du canton de Neuchâtel à l'extérieur permettra globalement de renforcer son attractivité.

Un bilan de la démarche sera tiré en 2020 par les parties signataires. L'évaluation permettra alors de déterminer s'il convient de renouveler la démarche, éventuellement de l'adapter, voire de l'abandonner. Cet horizon de temps relativement proche est déterminé par la volonté de pouvoir procéder à l'évaluation avec les autorités communales et cantonales qui sont en fonction sur la période de déploiement, respectivement à s'inscrire dans un calendrier permettant aux éventuelles adaptations d'être prises en considération dans l'élaboration de la prochaine génération de programmes de législature communaux et cantonaux.

5. CONCLUSION

Le canton de Neuchâtel entend poursuivre la mise en œuvre de la stratégie territoriale posée il y dix ans, dans une logique partenariale, non seulement entre les collectivités publiques, mais en y associant également les forces de la société civile.

Par ailleurs, en regard de la situation financière difficile des collectivités publiques, il est plus que jamais essentiel de coordonner les efforts de développement, afin d'éviter toute dispersion des moyens.

Enfin, à l'aube de décisions fédérales importantes en matière de mobilité, il importe non seulement de nous donner toutes les chances de succès, mais également de travailler activement au développement de chacune des régions, de manière à ce que l'amélioration des liaisons génère une dynamique de prospérité favorable à l'ensemble du territoire.

Dans ce contexte, le Conseil d'État se réjouit de l'excellente collaboration qui est née dans la phase d'élaboration de ces accords de positionnement stratégique. Il s'agit désormais de concrétiser les projets prioritaires contenus dans les accords, ou autrement dit de transformer l'idée en produit !

En conclusion, le Conseil d'État remercie le Grand Conseil de prendre acte du présent rapport d'information.

Neuchâtel, le 4 octobre 2017

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND

ANNEXE

Accord de positionnement stratégique des régions Neuchâtel Littoral, Montagnes Neuchâteloises, Val-de-Ruz et Val-de-Travers
(publié séparément)